



Angoulême, le 6 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN10 – Reignac - Chevanceaux Modalités de circulation durant le printemps 2019

- - - - -

Les travaux de la section Sud de la RN10 entre Angoulême et Bordeaux, de Touvérac à Chevanceaux, se poursuivent. C'est la dernière section encore à 2 × 1 voie entre Poitiers et Bordeaux.

Afin de mettre en circulation cette section à 2 × 2 voies à l'été 2019, les travaux ont été réalisés jusqu'à présent au maximum de ce qui était possible sans perturber la circulation sur la RN10 compte tenu de l'importance du trafic : 23 000 véhicules par jour dont 10 000 poids lourds dans les deux sens de circulation.

Un premier basculement de la circulation sur le tracé neuf dans le sens Angoulême/Bordeaux a été effectué mi-novembre 2018, permettant la poursuite des travaux d'équipements (écrans acoustiques, dispositifs de retenue, signalisations et marquage...).

Mi-mars 2019, les usagers de la RN10 seront amenés à circuler sur l'une des chaussées de la voie nouvelle, à double-sens. Ce basculement se fera à partir de Chevanceaux-Sud dans le sens Bordeaux/Angoulême.

Durant cette phase, d'une durée d'environ 3 mois, il conviendra de redoubler de vigilance au niveau des basculements. A cet effet, la vitesse autorisée sera limitée à 80 km/h sur cette nouvelle section et à 50 km/h au niveau de chaque basculement, à son extrémité.

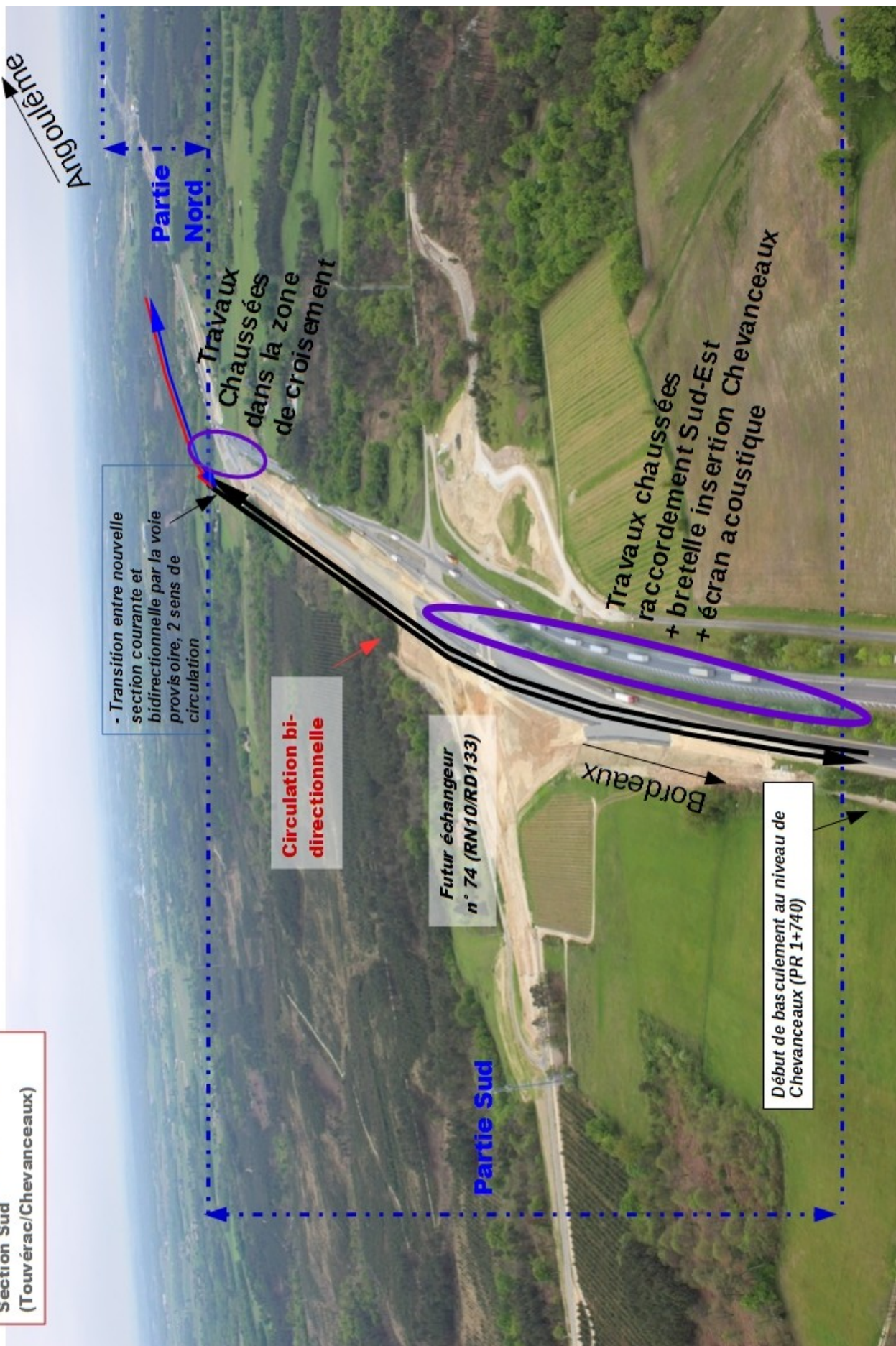
Des déviations temporaires sont mises en place pour se rendre à Bors-de-Baignes et Chantillac et pour rejoindre Angoulême depuis Chevanceaux.

Les dernières opérations de raccordement à l'extrémité Nord suivront en mai et juin 2019.

Cette opération routière est inscrite au contrat de Plan État-Région 2015/2020 pour un montant de 68,5 millions d'euros. Elle est cofinancée par l'État et la région Nouvelle-Aquitaine. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la maîtrise d'œuvre par la direction interdépartementale des routes atlantique (DIRA).

Circulation durant le printemps 2019

RN10 Mise à 2x2 voies entre
Reignac et Chevanceaux /
Section Sud
(Touvérac/Chevanceaux)



- Transition entre nouvelle section courante et bidirectionnelle par la voie provisoire, 2 sens de circulation

Circulation bi-directionnelle

Futur échangeur n° 74 (RN10/RD133)

Début de basculement au niveau de Chevanceaux (PR 1+740)